

EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ



VOICI MA MAISON

DES VIES PERTURBÉES PAR UNE RAFFINERIE EN INDE

UN ENVIRONNEMENT SAIN,
C'EST UN DROIT HUMAIN

AMNESTY
INTERNATIONAL



« NOUS AVONS PERDU NOS TERRES AU PROFIT DE LA RAFFINERIE. NOUS AVONS ÉTÉ ARRÊTÉS POUR AVOIR PROTESTÉ CONTRE SA CONSTRUCTION. J'AI PERDU MON BUFFLE PARCE QU'IL AVAIT BU DE L'EAU CONTAMINÉE. NOUS POUVONS À PEINE RESPIRER À CAUSE DE LA POUSSIÈRE PRODUITE PAR LA RAFFINERIE, QUI FONCTIONNE VINGT-QUATRE HEURES SUR VINGT-QUATRE. ET MAINTENANT, LES TERRES QUI ME RESTENT VONT ÊTRE PRISES POUR SON EXTENSION. »

Un habitant de Bandagudha, Lanjigarh

Des communautés marginalisées, notamment indigènes, savent ce que c'est que vivre à l'ombre de la raffinerie de Vedanta Aluminium, à Lanjigarh, dans l'État d'Orissa (Inde orientale), et de lutter contre ses effets néfastes. Ils doivent se préparer à un avenir encore plus incertain, la raffinerie devant multiplier par six sa capacité actuelle.

Plus de 800 familles des groupes *adivasis* (aborigènes) majhis kondhs et d'autres peuples marginalisés risquent de perdre 1 340 hectares de terres cultivables au profit du projet d'extension de la raffinerie. L'actuelle raffinerie a été construite sur un terrain de 750 hectares acquis il y a six ans auprès de 1 215 familles qui y pratiquaient leurs cultures.

DES DROITS BAFOUÉS

Depuis l'entrée en activité de la raffinerie, il y a deux ans, les populations locales subissent les effets de la pollution de l'air et de l'eau, et doivent vivre constamment dans la poussière et le bruit produits par l'usine. Les terres étant de plus en plus rares, leurs habitants ne sont plus en mesure d'en vivre et de produire leur propre nourriture, et nombre d'entre eux se voient contraints de travailler dans des emplois peu qualifiés et mal payés.

Lors d'une visite à Lanjigarh, en mars 2009, Amnesty International a recueilli des

informations sur des violations du droit à l'eau et à la santé, et notamment à un environnement sain. L'organisation a fait part de ces préoccupations auprès des autorités de l'État d'Orissa, de la compagnie et du Comité de contrôle de la pollution de l'Orissa.

DES RAPPORTS DE CONTAMINATION OFFICIELS

Le Comité de contrôle de la pollution a relevé un grand nombre de défaillances dans le traitement des déchets de la raffinerie. Ces déchets, qui contiennent notamment des boues rouges (de l'oxyde de fer et d'autres minéraux issus du raffinage de la bauxite) et des eaux résiduaires très alcalines, sont stockés dans un réservoir à boues dont l'étanchéité laisse à désirer.

Lors de ses visites ordinaires d'inspection de la raffinerie, le Comité de contrôle de la pollution a constaté une augmentation de l'alcalinité et un risque de contamination de la rivière Vamsadhara dus au déversement d'eaux résiduaires alcalines provenant du réservoir à boues rouges. Le Vamsadhara, qui coule tout près de la raffinerie, est la principale source d'eau de la région.

Le Comité a constaté que les mesures nécessaires n'avaient pas été prises pour éviter que les boues ne débordent ou ne s'infiltrent dans les environs et augmentent



© Amnesty International

« Et attendu que l'inspection de votre activité industrielle qui a eu lieu du 3 au 5 décembre 2008 a permis de constater une non-conformité des pratiques opératoires avec les conditions stipulées ainsi qu'un certain nombre de manquements ou de défaillances, les travaux d'extension, entrepris sans permis de construire ni certificat de conformité environnementale, seront arrêtés... »

Note du Comité de contrôle de la pollution de l'État d'Orissa à Vedanta Aluminium, 12 janvier 2009

ainsi le risque de contamination de la rivière. Dès 2006, lorsque la raffinerie avait commencé ses opérations expérimentales, il avait fait part de son inquiétude quant au revêtement du réservoir à boues. Ces sources de préoccupation n'ont pas été examinées en bonne et due forme. La pollution de l'air et le bruit étaient eux aussi supérieurs aux limites établies.

Les populations locales soutiennent qu'elles ne peuvent plus compter sur la qualité de



l'eau de la rivière notamment pour boire, se laver ou faire leur lessive, mais qu'elles sont néanmoins forcées d'y recourir dans la mesure où elles ne disposent d'aucune autre source d'eau. Celles qui vivent tout près de la raffinerie doivent supporter la poussière, le bruit et la pollution atmosphérique que celle-ci engendre sans interruption, nuit et jour.

Elles se sont également plaintes de gênes respiratoires, de toux et d'autres problèmes de santé qui sont dus, selon elles, à l'inhalation de poussières et d'autres substances rejetées dans l'air par la raffinerie. Certaines personnes ont fait état de problèmes de santé, notamment de peau, survenus après un bain dans la rivière. Aucune autorité publique de santé n'a étudié ou contrôlé ces affections décrites par les habitants.

TOUJOURS PAS DE NETTOYAGE

Le rapport du Comité de contrôle de la pollution, daté du 12 janvier 2009 et portant sur sa dernière inspection, signalait

Ci-dessus : La raffinerie de Vedanta Aluminium, vue depuis le village de Kenduguda dont elle a acquis les terres. Les villageois, qui n'ont plus accès à la rivière Vamsadhara, doivent désormais aller chercher l'eau à une pompe.

que la contamination n'avait pas cessé et que ses directives précédentes n'avaient pas été respectées. Le fait que Vedanta Aluminium ne se soit pas conformée aux directives du Comité et n'ait pas procédé à la décontamination du site est une source sérieuse de préoccupation – d'autant que ce manquement semble avoir eu des conséquences potentiellement graves sur le plan des droits humains, notamment sur la santé des populations. Les autorités de l'État d'Orissa ont, elles aussi, manqué à leur devoir d'étudier les conclusions de ce rapport et d'évaluer l'impact de la pollution sur les droits des habitants de la région à l'eau et à la santé.

« LES MURS DE LA RAFFINERIE ONT ÉTÉ CONSTRUITS ICI MÊME, DE SORTE QU'IL NOUS EST TRÈS DIFFICILE D'ACCÉDER À LA RIVIÈRE. L'EAU QUE NOUS UTILISONS MAINTENANT EST POLLUÉE PAR DES DÉCHETS VENANT DU BASSIN À CENDRES. NOS ENFANTS ONT DES AMPOULES ET DES PROBLÈMES DE PEAU. »

Une habitante de Kendugudha, Lanjigarh

Lors de la réunion publique qui s'est tenue le 25 avril 2009 sur le projet d'extension de la raffinerie, rien n'avait été prévu pour discuter de ces motifs de préoccupation avec les populations locales.

« CE QUI NOUS EST ARRIVÉ EST INIMAGINABLE. APRÈS AVOIR RENONCÉ À NOS TERRES, NOUS VIVONS À L'OMBRE DE CETTE GIGANTESQUE RAFFINERIE ET DE SES DÉCHETS. »

Un habitant de Chattrapur, Lanjigarh



© Amnesty International



© Sanjit Das/Amnesty International

Ci-dessus : À 100 mètres de la raffinerie, à peine, les habitants d'un village vivent dans le bruit et la poussière.

En haut, à droite : Le réservoir à boues rouges de Vedanta Aluminium recueille les déchets de la raffinerie. Les parois, qui ne sont pas suffisamment étanches, laissent filtrer des eaux résiduelles qui contaminent le Vamsadhara, principale source d'eau des habitants de la région de Lanjigarh.

Photo de couverture : Femme majhi kondh dont les terres cultivables, qui appartenaient à sa famille, ont été acquises au profit de la raffinerie de Lanjigarh.

AGISSEZ !

Écrivez aux gouvernements de l'Inde et de l'État d'Orissa.

- Exhortez-les à refuser d'accorder un certificat de conformité environnementale au projet d'extension de la raffinerie de Vedanta Aluminium à Lanjigarh, tant que les autorités et Vedanta Aluminium n'auront pas examiné en bonne et due forme les préoccupations en matière de droits humains suscitées par l'exploitation actuelle de la raffinerie.

- Demandez-leur de faire en sorte que Vedanta Aluminium procède immédiatement au nettoyage de tous les sites pollués jusqu'à présent et cesse toute nouvelle contamination de l'air, de l'eau et des sols.

- Exigez d'eux qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux recommandations du Comité de contrôle de la pollution de l'État et pour se préoccuper des conséquences de la pollution sur les droits des populations locales à l'eau et à la santé.

- Priez-les d'entreprendre une évaluation indépendante et impartiale de l'impact que risque d'avoir le projet d'extension sur les droits humains et l'environnement ; demandez-leur que cette évaluation se fasse en consultation avec les populations concernées et dans un esprit d'ouverture et de sérieux.

VEUILLEZ ÉCRIRE À :

Jairam Ramesh
Minister of State for Environment
and Forests
Government of India
New Delhi 110003, Inde
Fax : +91 11 2436 0519
Formule d'appel : Dear Minister,
/ Monsieur le Ministre,

Shri Naveen Patnaik
Chief Minister
Government of Orissa
Bhubaneswar
Orissa, Inde
Fax : +91 674 2400 100
Formule d'appel : Dear Chief Minister,
/ Monsieur le Premier ministre,

UN ENVIRONNEMENT SAIN,
C'EST UN DROIT HUMAIN

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires qui luttent pour mettre fin aux atteintes graves aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

Juillet 2009
Index : ASA 20/011/2009

Amnesty International
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

www.amnesty.org